

DÉLIBÉRATION N° 20180030 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

ACTION CULTURELLE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « CARNET CULTURE » AVEC L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET

Mme Stéphanie CALACIURA expose ce qui suit :

Depuis 2015, la ville de Saint-Chamond adhère au dispositif « carnet culture ». La précédente convention arrivant à échéance le 28 avril 2018, il convient de procéder à son renouvellement.

Il s'agit de « carnets-culture » composés de coupons d'une valeur de 4 € utilisables du 1^{er} octobre au 30 juin.

Ce dispositif permet de faciliter l'accès aux étudiants de l'Université Jean Monnet à la saison culturelle municipale.

Par cette convention la ville de Saint-Chamond s'engage à :

- accepter les coupons du carnet culture comme moyen de paiement,
- signaler sur ses supports de communication l'acceptation des carnets-culture de l'Université Jean Monnet,
- facturer à l'Université Jean Monnet, le montant des paiements qu'elle aura reçus sous la forme de coupons détachés des carnets-culture de l'Université Jean Monnet, en cours de validité.

L'université Jean Monnet s'engage à :

- rembourser la ville du montant intégral de chaque coupon remis (soit 4€ par coupon)

La convention d'une durée d'un an peut, sauf dénonciation, être renouvelée tacitement pour une durée de cinq années au maximum.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour.

DÉCIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de l'adhésion de la ville au dispositif « carnet culture » avec l'Université Jean Monnet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant,
- **d'imputer** le remboursement perçu par la commune au budget général.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Certifié,

Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-dl20180030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

